



N° 15983-2017/1-ACTS/ DJA

Date du : 4 avril 2017

Rapport de présentation

OBJET : Délibération portant approbation du schéma pour la transition énergétique de la province Sud

PJ : un projet de délibération

Dans la dynamique du schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, adopté au congrès par délibération n°135 du 23 juin 2016, la province Sud décline les objectifs et orientations définis à l'échelle du Pays.

Le Schéma pour la Transition Energétique de la Province Sud (STEPS) constitue un document stratégique pragmatique et opérationnel qui s'appuie sur les leviers et compétences dont dispose la province Sud pour contribuer aux objectifs et orientations fixés à l'échelle du Pays.

Pour cela, le schéma s'articule autour de trois axes :

- l'exemplarité de la collectivité ;
- la croissance verte ;
- l'aménagement et la solidarité.

Ces axes sont développés en 7 thèmes, 32 objectifs quantitatifs et 39 mesures concrètes qui doivent être mis en œuvre d'ici 2025.

La mise en œuvre de cette politique de transition énergétique a ainsi pour objet de réduire les dépenses de fonctionnement de la province Sud et de faire de l'institution un modèle de sobriété énergétique, de développer un tissu économique pouvant représenter 500 créations d'emploi dans une économie verte qui dynamise tous les territoires, de porter des projets d'aménagement innovants et intelligents ainsi que de prévenir la précarité énergétique et d'accompagner les familles qui en souffrent.

La présente délibération a ainsi pour objet l'approbation de ce schéma qui trace la voie pour une action publique provinciale pleinement tournée vers la transition énergétique.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.